

Image not found or type unknown



Vente de la maison de ma mère

Par **cerise4033**, le **09/06/2016 à 15:56**

Monsieur,

Ma mère a 95 ans et mon père est décédé depuis 1991. Je suis le tuteur de ma mère qui vient d'être mise sous tutelle. Je souhaite mettre en vente sa maison mais le notaire demande la signature de mon frère - de la fille de ma soeur décédée en 2005 et les 2 enfants de mon frère décédé en 2010.

Il est signifié que nous percevrons 25 % du montant vendu et ma mère percevra 75 % du bien vendu. Est-ce exact.

Cordialement

Cerise4033

Par **Visiteur**, le **09/06/2016 à 21:58**

Bonsoir,

Elle a droit aux 50% dont elle est propriétaire + sa part dans la succession de son mari. 25% ou l'usufruit à 100%.

Le notaire vous détaillera cela mieux que nous, qui n'avons aucune connaissance détaillée et historique.